



Mesures de soutien en financement de La Financière agricole du Québec

Conseillers en gestion

Mai 2024

Présentatrices: Hélène Grondines et Marie-Pier Labrie

Plan de présentation



Qui sommes-nous ? Notre mission



Mesures offertes à l'ensemble de la clientèle



Mesures spécifiquement destinées à la relève agricole



Partenariat et filiale



Défis du secteur agricole



Période d'échanges

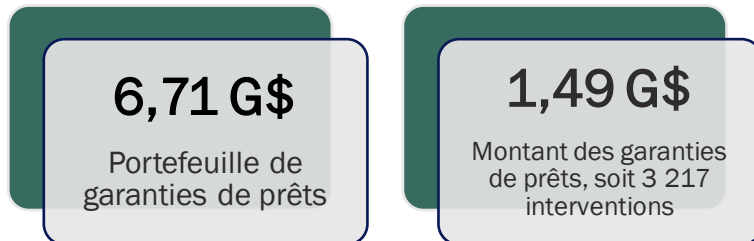
Qui sommes-nous ?

Notre Mission

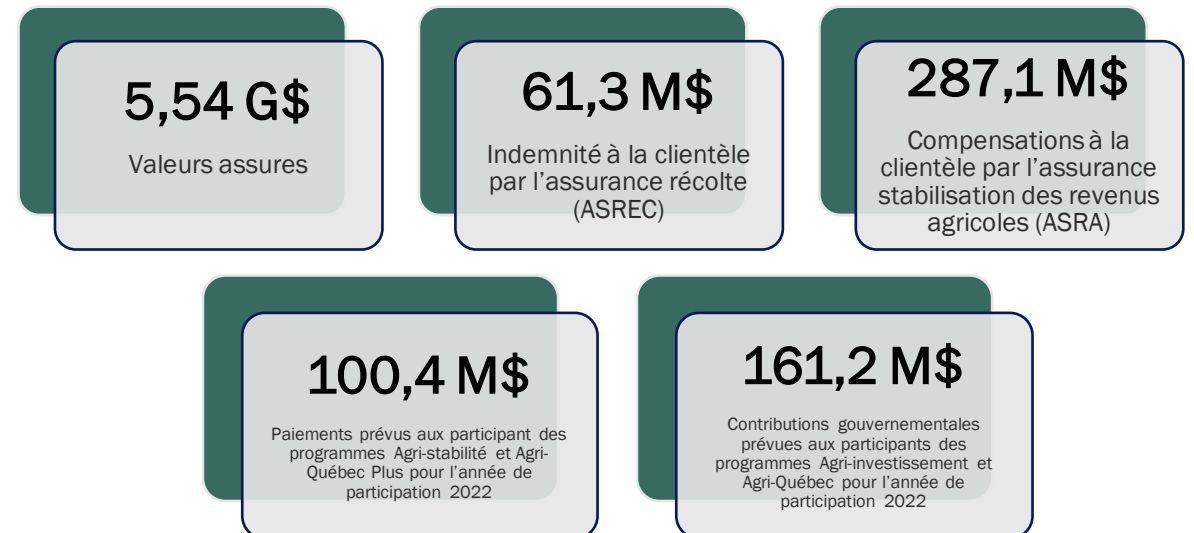
Qui sommes-nous ?



Programmes de financement

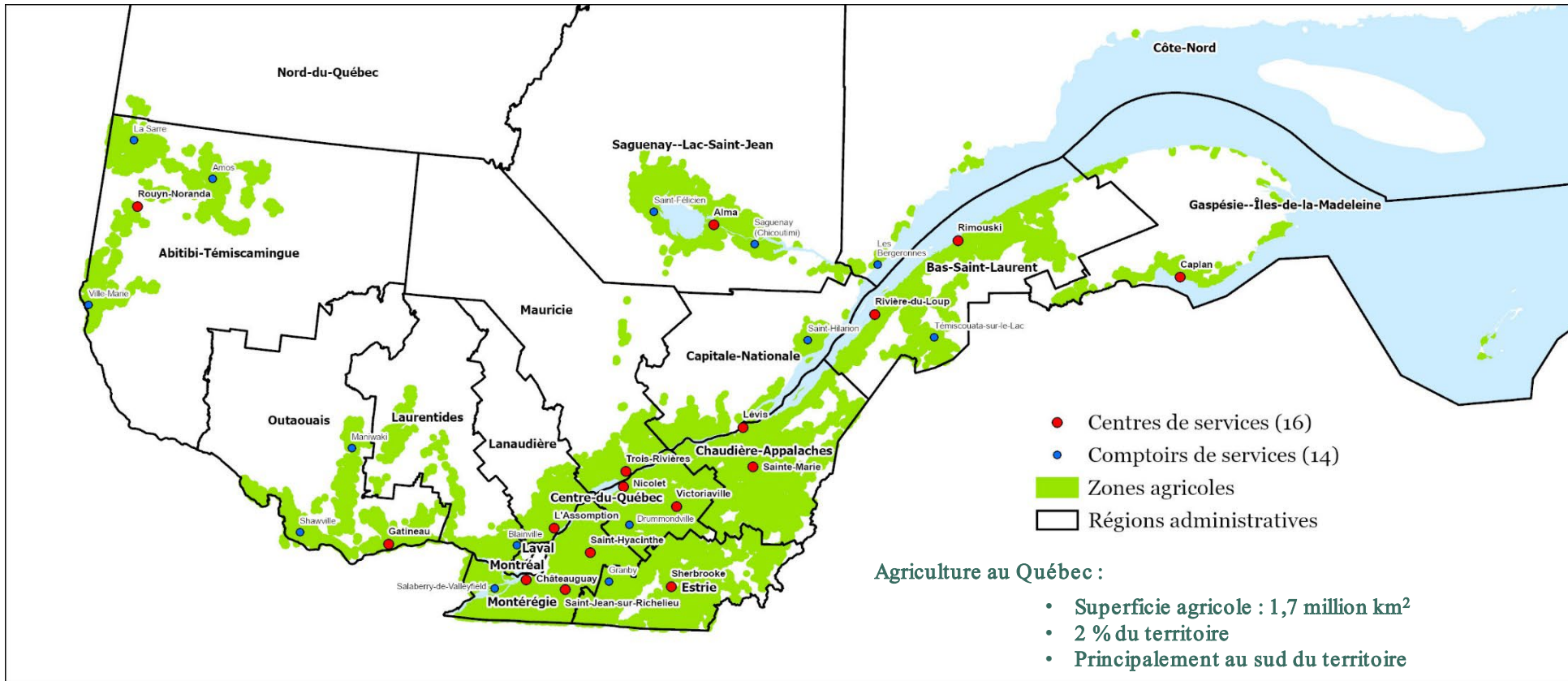


Programmes d'assurance et de protection du revenu



Notre mission

Soutenir et promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire



Pourquoi l'intervention de la FADQ

Le secteur agricole requiert davantage d'actifs pour générer un dollar de revenu

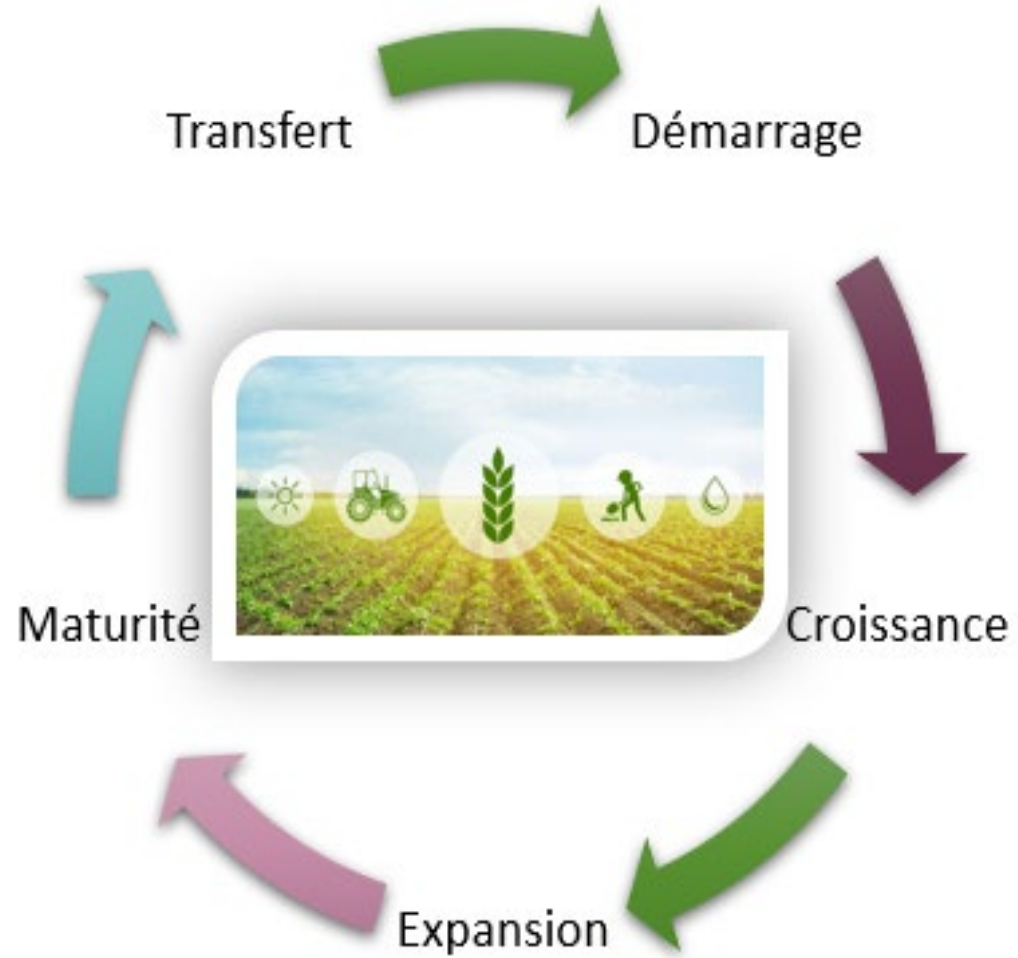
Risques spécifiques liés à l'agriculture

- Conditions climatiques
- Inélasticité de la demande (fluctuation des prix)
- Périssabilité des produits
- Crise sanitaire

Financement des entreprises en région

- Accès plus difficile
- Taux d'intérêt

La FADQ est présente



La vision de la FADQ en matière de financement

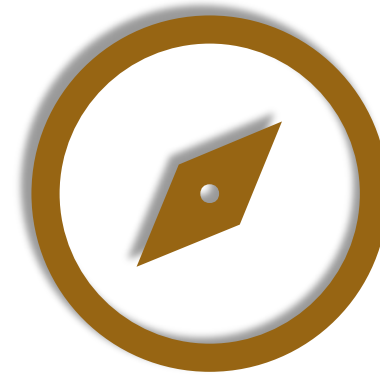


Notre intervention financière doit être **suffisamment importante** pour qu'elle soit **structurante** et qu'elle contribue au **développement du secteur agricole et agroalimentaire** du Québec aux entreprises démontrant des **perspectives de rentabilité**.



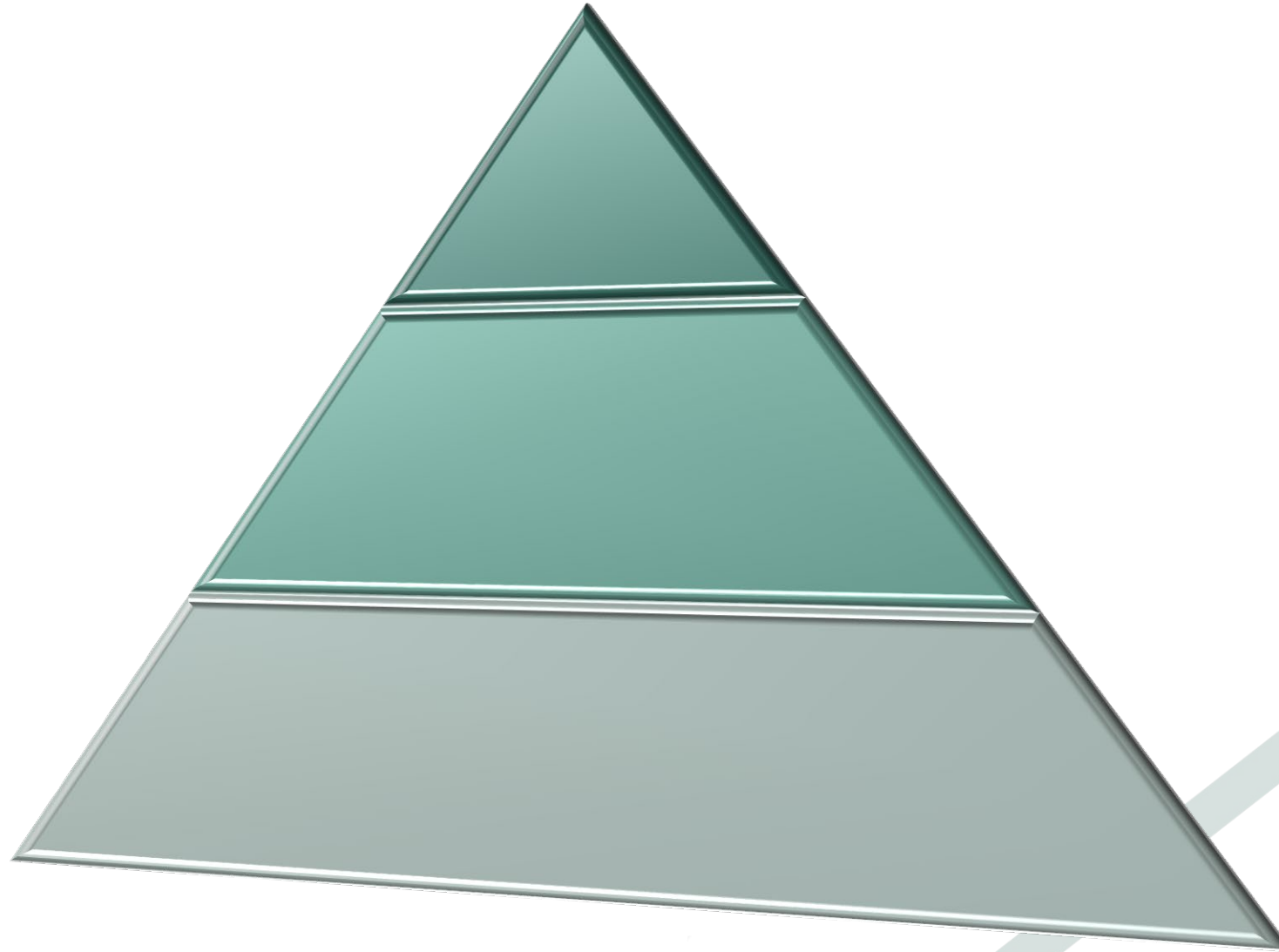
Orientation en matière de financement

- Continuer à adapter le niveau d'intervention aux besoins de la clientèle :
 - Bonification des processus;
 - Refonte des systèmes de mission;
- Appuyer la relève agricole;
- Appuyer les productions émergentes ou à fort risque.



Mesures offertes à l'ensemble de la clientèle

Programme d financement de l'agriculture



Taux Avantage plus

Terme du prêt	Réduction minimale du taux
12 mois	0,30
24 mois	0,35
36 mois	0,40
48 mois	0,45
60 mois	0,50
84 mois	0,60

Un impact sur l'ensemble du marché du crédit agricole : tous les intervenants du secteur agricole ont accès à une référence sur les taux exigés par un acteur de premier plan.



Réduction de taux d'intérêt

Ouverture de crédit

Admissibilité

- Critères du Programme de financement de l'agriculture.

Ouverture de crédit

- Montant maximum 500 000 \$ pour 5 ans maximum;
- Taux préférentiel + 1 %.



Ouverture de crédit

Marge de crédit à l'investissement

Admissibilité

- Clientèle avec un risque financier faible.

Marge de crédit

- Montant maximum de 15 M\$;
- Montant basé sur une planification des investissements à moyen terme;
- Remboursements réguliers en capital et intérêts;
- Reconduction annuelle après analyse;
- Possibilité de convertir les sommes en prêts à terme.



Marge de crédit à l'investissement

Questions?



Garantie prêt développement

Garantie sur un prêt agricole permettant à La Financière agricole de bonifier son intervention dans les dossiers à risque financier plus élevé qui présentent une perspective de rentabilité.

Admissibilité

- Entreprises agricoles ou agroalimentaires qui se qualifient au Programme de financement de l'agriculture :
 - au moins 50 % des intérêts de l'entreprise doivent être détenus par des producteurs agricoles exclut le secteur forestier.
- Montant maximal de 1 M\$ par entreprise.



Garantie de prêt levier

Offrir un produit représentant un levier financier pour la clientèle agricole et comportant davantage de flexibilité en termes de conditions et de modalités exigées.

Les projets novateurs de la relève exigent parfois un accompagnement plus personnalisé et plus de souplesse pour l'accès au financement.

Admissibilité

- Sans prise de garantie mobilière ou immobilière;
- Produit destiné à de nouveaux entrepreneurs pour la création d'une entreprise agricole, sans limite d'âge :
 - situation visée : création d'entreprise ou acquisition, dans une même transaction, de 100 % des intérêts d'une entreprise existante;
- Se destine à un promoteur ayant un bon potentiel de gestion;
- Afin de maximiser ses chances de succès, il doit être accompagné.



Garantie de prêt levier

Un produit nettement avantageux pour la relève.

	Prêt levier	Produits comparables
Montant maximal	100 000 \$	50 000 \$ - 100 000 \$
Durée de remboursement maximale	10 ans	1 - 5 ans
Taux d'intérêt	Taux FADQ basé sur le taux hypothécaire résidentiel	Taux basé selon une approche commerciale qui se traduit par des taux significativement supérieurs

Formule vendeur-prêteur

- Une façon unique et avantageuse de transférer une entreprise :
 - Le vendeur agit comme prêteur pour le nouvel acquéreur;
 - Le vendeur peut financer en tout ou en partie le montant de la vente de l'entreprise à l'acheteur;
 - Le prêt bénéficie des services et de la garantie de la FADQ;
 - Le vendeur peut octroyer des conditions avantageuses à la relève;
 - Crédit d'impôt de 40 % des intérêts payés;
 - Période d'avances de 12 mois, en cas de difficultés de paiement de l'acheteur.



Au 31 mars 2023



712 prêts
autorisés*



222,6 M\$

* Depuis sa mise en place en 1988



Formule vendeur-prêteur

Programme de financement forestier

Garantie de prêt forestière

Mandat spécial du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)

- Montant maximum : 750 000 \$ / entreprise;
- Modalités : similaires à celles du financement agricole.

Admissibilité

- Certificat de producteur forestier;
- Au moins 60 hectares en propriété.

Au 31 mars 2023



9,1 M\$



64 prêts



Financement forestier

Programme contre la hausse des taux d'intérêt

Deux protections

Volets	Taux privilège (TP)	Sécuri-taux relève (STR)
Admissibilité	Être un client régulier (temps plein)	Être un client relève À temps plein ou à temps partiel Avec une formation reconnue ou non
Caractéristiques de la protection	60 % de l'excédent de 8 %	100 % de l'excédent de 5 % si formation reconnue de niveau 1 6 % si formation reconnue de niveau 2 ou 3 7 % si sans formation reconnue
	Protection par encours jusqu'à concurrence de 500 000 \$	Protection par encours jusqu'à concurrence de 500 000 \$
Durée de la protection	La vie du prêt	5 ans



Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt

Questions?



Programme Investissement Croissance Durable



Aide financière à l'investissement

Appuyer financièrement les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire dans la réalisation d'investissements productifs et durables.

Objectifs

- Augmentation du volume de production, de la rentabilité, de la performance ou la diversification de l'entreprise;
- Mise aux normes de bien-être animal ou de conversion à la production biologique ou à toute autre exigence applicable à la production agroalimentaire;
- Début des activités agricoles ou agroalimentaires;
- Adoption de pratiques agroenvironnementales;
- Amélioration des terres en culture.



[Programme Investissement Croissance Durable](#)

Programme Investissement Croissance Durable


Cinq volets

- **Appui Croissance** – l'aide financière maximale est de 15 000 \$ sur un capital de prêt d'au plus 150 k\$ pour le financement de projets liés à toutes les productions à l'exception de celles ciblées au volet **Appui Croissance Plus**;
- **Appui Croissance Plus** – l'aide financière maximale est de 150 000 \$ sur un capital de prêt d'au plus 600 k\$, pour le financement de projets liés aux productions bovines, ovines et caprines;
- **Valorisation agroenvironnementale des terres en culture** – l'aide financière maximale est de 10 k\$ sur un capital de prêt d'au plus 100 k\$;
- **Jeunes entrepreneurs** – l'aide financière maximale est de 45 000 \$ sur un capital de prêt d'au plus 300 k\$, pour les entreprises dont 100 % des intérêts sont détenus par une ou des personnes majeures âgées de moins de 40 ans;
- **Fonds de roulement** – l'aide financière maximale est de 30 000\$ sur un capital de prêt d'au plus 200 000\$ pour les entreprises ayant des besoins de liquidité à court terme compte tenu du contexte économique ou climatique.

Programme Investissement Croissance Durable

En vigueur
le 17 juin 2022



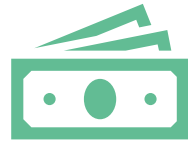
	V1D	V2D	V3D	V4D	V5D
	Appui Croissance	Appui Croissance Plus	Valorisation agroenvironnementale des terres en culture	Jeunes entrepreneurs	Fonds de roulement 1er avril 2023
Financement admissible	150 000 \$	600 000 \$	100 000 \$	300 000 \$	Jusqu'à 200 000\$
Aide financière	10 \$ / 100 \$	25 \$ / 100 \$	10 \$ / 100 \$	15 \$ / 100 \$	15 \$ / 100 \$
	Maximum 15 000 \$	Maximum 150 000 \$	Maximum 10 000 \$	Maximum 45 000 \$	Maximum Jusqu'à 30 000 \$
Période de versement	3 ans (deux versements par année)				
Financement total admissible	700 000 \$ soit 600 000 \$ pour les volets 1,2 et 4 100 000 \$ pour le volet 3 Jusqu'à 200 000\$ pour le volet 5 Incluant les montants obtenus au PIC				

Programme Investissement Croissance Durable

Au 31 mars 2024



4,4 G\$ en investissements



147 M\$ en aide financière

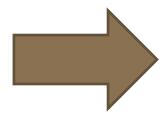


10 940 projets



1 745 nouveaux clients

Prêt Fonds de roulement – jusqu'à 200 000 \$



25 M\$ réservé au volet Fonds de roulement du PICD
Jusqu'au 31 mars 2025 ou épuisement des sommes

Chiffre d'affaires aux derniers états financiers disponibles	≤ 750 000 \$	> 750 000 et ≤ 1 500 000 \$	> 1 500 000 \$
Montant de la garantie de prêt	Jusqu'à 50 000 \$	Jusqu'à 100 000 \$	Jusqu'à 200 000 \$
Cautionnement ou garantie*	Caution	Caution	Garantie
Montant maximum d'aide financière (15 %) sur 3 ans	7 500 \$	15 000 \$	30 000 \$

* Les non-clients FADQ au niveau du financement ne sont pas éligibles à la possibilité de caution personnelle uniquement.



Prêt fonds de roulement

Entreprise admissible	<p>Toutes les entreprises agricoles, excluant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Entreprise de biens et services• Membre emprunteur• Entreprise forestière• EVA (Entreprise à vocation agricole)
Fin admissible	<ul style="list-style-type: none">• Injection au fonds de roulement d'une entreprise agricole• La consolidation d'une marge de crédit d'opération• Le paiement de comptes fournisseurs
Particularité du prêt fonds de roulement	<ul style="list-style-type: none">• Congé de capital pour une durée égale ou inférieure à 3 ans• Durée d'amortissement égal ou inférieur à 10 ans (incluant la période de congé de capital)• L'aide financière sera versée au client dès l'année 1 de l'octroi de son prêt• Aide financière de 15 % payable sur 3 ans applicable sur le montant de financement admissible pour le fonds de roulement.

Prêt - Fonds de roulement

Pour les dossiers ne respectant pas les critères d'admissibilité à l'aide financière au moment de l'analyse de la demande de prêt fonds de roulement, il est possible d'autoriser le prêt et l'aide financière sera à confirmer ultérieurement:

- À la réception des prochains É/F (comptable) ou suite à une confirmation d'adhésion aux programmes d'assurances et de protection du revenu*, les critères sont vérifiés. Si ces derniers respectent les critères, l'aide financière est accordée.

* À noter qu'il est de la responsabilité du client de réaliser le suivi des critères d'admissibilité

- Date de fin du programme prêt FDR : ~~16 juin 2024.~~ 31 mars 2025.

Questions?





Mesures destinées spécifiquement à la relève agricole

Programme d'appui financier à la relève agricole

Objectifs

- Aider la relève lors de la création d'une nouvelle entreprise;
- Aider la relève lors de l'acquisition d'une entreprise existante;
- Encourager la relève à acquérir une formation pertinente

C'est une subvention versée directe à l'entreprise dans laquelle il y a une relève qui la qualifie

Définition d'une relève agricole

- Être âgé d'au moins 18 ans et n'a pas atteint l'âge de 40 ans;
- Être domicilié au Québec et citoyen canadien ou résident permanent;
- Détenir au moins 20 % des intérêts de l'entreprise;
- Avoir au moins une année d'expérience agricole pertinente;
- Avoir un projet permettant de disposer de structures permanentes et productives présentant des perspectives de continuité et de rentabilité



Programme d'appui financier à la relève agricole

Niveau de formation	Subvention à temps plein	Subvention à temps partiel
Niveau 1, exemples : Un baccalauréat en sciences agricoles, en administration ou en gestion Un diplôme d'études collégiales en gestion et technologies d'entreprise agricole Ou autres diplômes équivalents	50 000 \$	25 000 \$
Niveau 2, exemples : Un baccalauréat dans un domaine connexe à l'agriculture, à l'administration ou à la gestion Un diplôme d'études collégiales en administration Ou autres diplômes équivalents	30 000 \$	15 000 \$
Niveau 3, exemples : Un baccalauréat ou un diplôme d'études collégiales autre qu'en agriculture ou en gestion Une attestation d'études collégiales ou un certificat reconnu Un diplôme d'études professionnelles en agriculture Un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles autre qu'en agriculture, combiné avec une formation reconnue	20 000 \$	10 000\$



Entrée en vigueur au 1er avril 2022 des bonifications de la [liste des formations](#).

Une ligne claire entre le temps plein et le temps partiel. La taille de l'entreprise est prise en compte. Revenu minimum à générer d'ici 5 ans. Favoriser des investissements à caractère durable.



Avantages d'être une relève

Résumé des avantages

Protection contre la hausse des taux d'intérêt (pour des prêts jusqu'à 500 000 \$ d'encours protégé)

- Sécuri-Taux Relève = 100 % de la portion d'intérêt excédant 5, 6 ou 7 %

Réduction pour les frais administratifs minimum pendant 10 ans ou jusqu'à l'atteinte des 45 ans de la relève pour les prêts

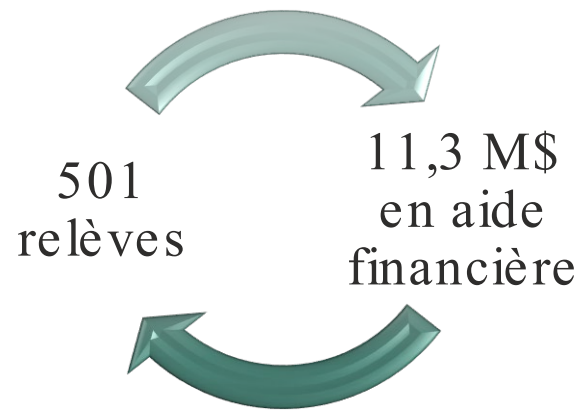
Rabais de contribution à l'ASRA pour 3 années consécutives

Rabais de contribution à l'ASREC pour 3 années consécutives

Accès à d'autres produits, tel Capital Relève (congé de paiement en capital pouvant s'échelonner jusqu'à 5 ans)

Programme d'appui financier à la relève agricole

Au 31 mars 2024



Depuis 10 ans



Les frais administratifs minimums 386 \$ s'appliquent pour tout montant de prêt inférieur à 5 M\$ pour la relève agricole pour une période de 10 ans ou jusqu'à l'atteinte de ses 45 ans

Programme d'appui financier à la relève agricole

Mise en situation 1

Marco a 26 ans et possède une formation universitaire en agronomie. Il détient 20 % des intérêts de l'entreprise laitière familiale. Il travaille pour la coop de sa région à raison d'une dizaine d'heures par semaine. Comme il habite tout près de la ferme familiale, il y fait le train quelques soirs par semaine en plus d'y travailler la fin de semaine. Marco qualifie l'entreprise à une subvention à temps plein de niveau 1. Toutefois, si Marco travaillait plus de 21 heures à l'extérieur de l'entreprise, ce ne serait pas le cas. Le principe est que, si Marco est à temps plein dans son emploi extérieur (plus de 21 heures), il ne peut pas être considéré comme étant à temps plein dans l'entreprise agricole, même s'il y travaille plus de 21 heures.

Programme d'appui financier à la relève agricole

Mise en situation 2

Lyne a 35 ans et est factrice. Elle détient 100 % des intérêts de l'entreprise et un diplôme universitaire non agricole (baccalauréat en histoire). Elle est en démarrage dans le secteur du chevreau de boucherie. Son emploi extérieur l'occupe 18 heures par semaine, elle est donc à temps plein à la ferme. Toutefois, les revenus (la taille) de l'entreprise ne permettent pas à Lyne d'obtenir une subvention à temps plein puisqu'ils ne sont pas suffisants pour assurer son coût de vie. Lyne peut tout de même se prévaloir d'une subvention à temps partiel de niveau 3. Lorsque l'entreprise générera suffisamment de revenus pour assurer le coût de vie de Lyne, elle pourra demander sa subvention à temps plein tout en conservant, si elle le désire, son emploi de factrice (sans excéder 21 h par semaine à l'extérieur). Elle obtiendra alors le montant de la subvention à temps plein de niveau 3 diminué du montant reçu pour la subvention à temps partiel.

Questions?



Partenariat et filiale



- Partenaires :
 - Capital régional et coopératif Desjardins;
 - Fonds de solidarité FTQ;
 - FADQ;
- Création en 2011;
- 75 M\$;
- Démarrage et transfert;
- Outils novateurs;
- Prêt subordonné (50 000 à 250 000 \$);
- Location-achat de terres agricoles.

Depuis le début des activités



40,5 M\$
autorisé



77 prêts
subordonnés



47 achats
location terres





Capital
Financière agricole
Partenaire d'action!

Depuis 10 ans

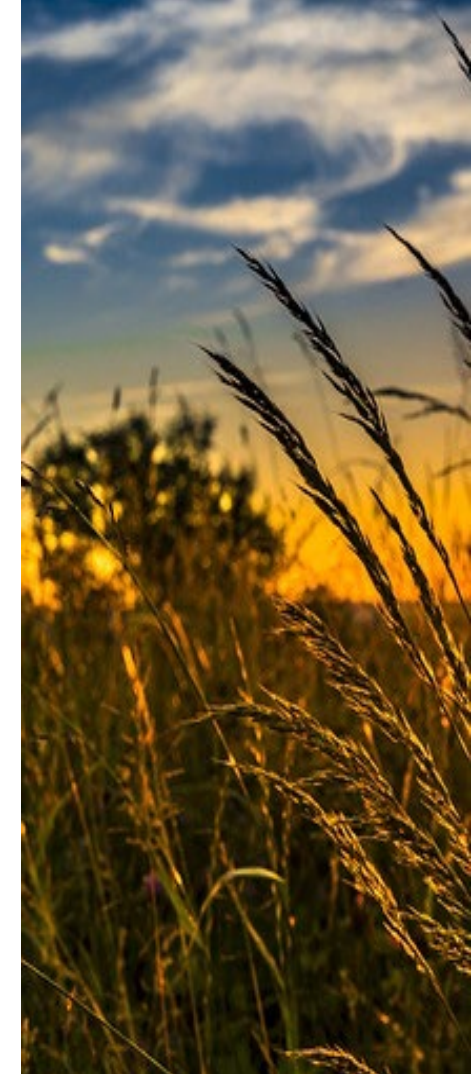


22 M\$
autorisé



46
entreprises

- Filiale de la FADQ;
- Partenariat FADQ 90 % et Fonds de solidarité FTQ (FSTQ) 10 %;
- Création en 2002;
- Capital de risque;
- Fonds initiaux de 24 M\$, puis 26,4 M\$ avec FSTQ;
- Projets de transformation et distribution alimentaire;
- Projets en amont du secteur primaire et dans le domaine agricole.

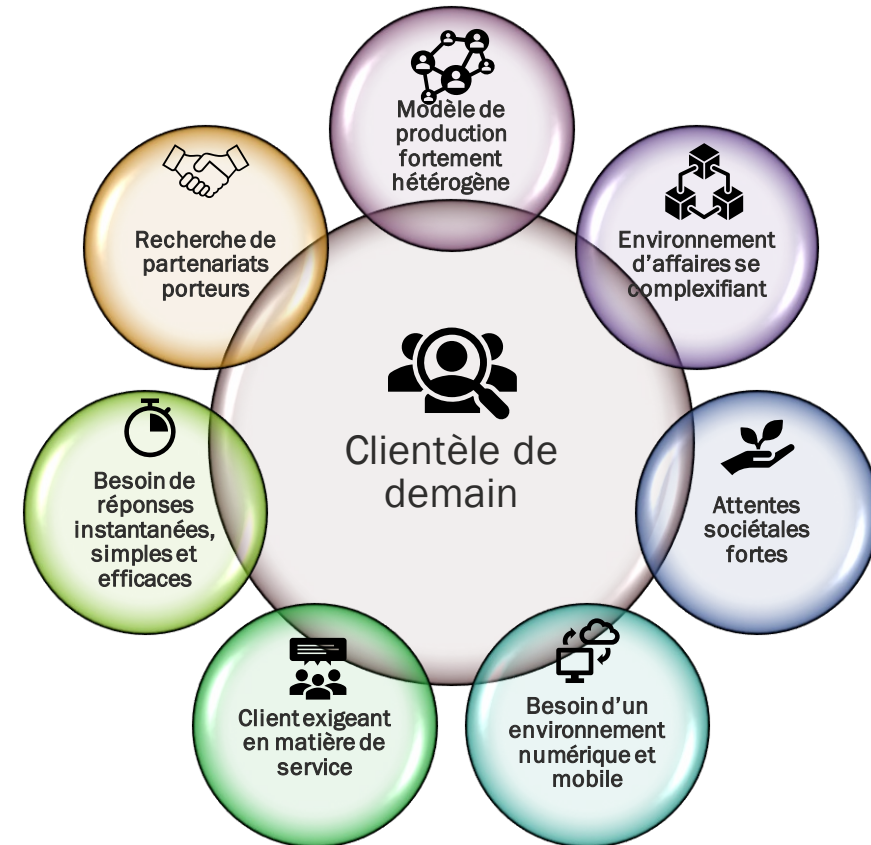


[Capital Financière agricole inc.](#)

Défis du secteur agricole

Les défis

- Consolidation du secteur agricole (âge moyen des exploitants : 54 ans);
- Diversification des marchés agricoles;
- Évolution des besoins de financement de la clientèle : financement rapide, souple, montant parfois très élevé, structure des entreprises de plus en plus complexe, etc.;
- Évolution des modèles d'affaires caractérisant le marché du crédit.



Merci !

Suivez-nous!

fadq.qc.ca



**La Financière
agricole**

Québec 